

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2024/047**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 24

**SÉANCE EN DATE DU 02 AVRIL 2024**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 10 : EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR UN TERRAIN À EICH**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Sébastien Glock qui précise que par courrier en date du 13 mars 2024, le cabinet de notaires CLEMENT MUTEL de Sarre-Union soumet à la commune de Sarralbe une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la cession d'un terrain sis chemin de la Chênevière à EICH section 53 parcelle 31 d'une contenance de 8a68 appartenant à Mme Wollenschneider Marie pour un prix de vente de 520,80 € (soit 60 € l'are).

L'emprise du terrain est située en zonage 1AU<sub>p</sub> du PLU correspondant à une zone d'urbanisme future non équipée et destinée à l'habitat.

Le secteur 1AU<sub>p</sub> correspond à un secteur où les constructions peuvent être réalisées au coup par coup.

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- autorise la commune de Sarralbe à faire valoir par son maire son droit de préemption urbain sur la parcelle mise en vente pour densifier l'habitat dans l'enveloppe urbaine et pour assurer la maîtrise foncière de la zone d'extension d'urbanisation future,
- autorise M. le maire à signer l'acte notarié d'acquisition du terrain au prix de 520,80 €,
- autorise M. le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet,
- prend acte que les frais d'acte sont à la charge de la commune de Sarralbe.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 05 avril 2024

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 04 avril 2024  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

